

## CRÉATION D'UNE NOUVELLE SALLE DE CLASSE A L'ÉCOLE MATERNELLE.



### ORIENTATION(S) STRATÉGIQUES DE RATTACHEMENT

- Création et/ou requalification d'équipements et espaces publics, aménagements paysagers et de loisirs au sein de la ville.
- Renforcement des services de proximité offerts aux habitants.
- Amélioration de l'attractivité de la commune / du centre-ville au sein de son territoire.

### DESCRIPTION GÉNÉRALE

Le projet est situé au cœur de la ville, dans l'enceinte de l'école maternelle « Claude Monet », située 4 rue Denis Longuet sur la parcelle AB 93 d'une superficie totale de 2542 m<sup>2</sup>.

Cette extension est liée à l'augmentation de la fréquentation de l'école.

Les travaux consisteront à construire une nouvelle classe d'une surface de plancher de 53.37 m<sup>2</sup>.

La salle vient s'intégrer entre deux salles déjà existantes à la place d'une petite courette donnant sur la rue Denis Longuet.

La courette existante sera supprimée, des travaux d'aménagement sur les deux salles existantes devront être réalisés.

Le projet prévoit donc :

- De fermer la courette par un mur de façade avec un parement brique.
- D'éclairer la salle de classe par des fenêtres sur rue et par deux châssis en toiture, avec occultation pour le confort d'été.
- De créer une ossature bois indépendante n'altérant pas les façades existantes et permettant ainsi la programmation des travaux sans priver l'établissement des deux salles de classes attenantes.

## OBJECTIFS

La création d'une classe supplémentaire au sein de l'école maternelle est une réponse spécifique apportée face aux besoins de la population de la ville de Nesle et de son territoire environnant.

Nesle reste un pôle de centralité pour une vingtaine de communes soit 8000 habitants, il semblait alors plus que nécessaire de venir répondre à cette problématique et aux enjeux éducatifs et pédagogiques qui en découlent.

Par la réalisation de ce projet, sa fonction de centralité se voit renforcée dans le sens où la ville porte l'ambition du développement du caractère structurant de ses équipements fréquentés par sa population et par les habitants des communes voisines qui ne possèdent pas sur place cet équipement en question.

## PORTEUR DE PROJET

- Commune de Nesle

## BUDGET GLOBAL

**186 000€ TTC**

## MODALITÉS DE FINANCEMENT

- Commune de Nesle

## INDICATEURS D'AVANCEMENT

- Chantier terminé – fin des travaux début septembre 2022

## INDICATEURS DE RÉSULTAT

- Evolution du nombre d'enfants dans l'école
- Evolution du nombre de familles avec enfants sur le territoire

## CONTENU DE L'ACTION

Des études de maîtrise d'œuvre ont été menées dans le but de concevoir le projet à partir du programme établi par le maître d'ouvrage.

Les élèves de maternelle bénéficient de ce nouveau local depuis la rentrée scolaire de septembre 2022.

OPÉRATIONS		DESCRIPTION	CALENDRIER		BUDGET	
RÉF.	INTITULÉ		DÉBUT	FIN	COÛT (€ TTC)	FINANCE- MENTS (€)
1	Création d'une nouvelle salle de classe à l'école maternelle	Etudes de maîtrise d'œuvre et travaux	2021	2022	186 000	Commune uniquement : 186 000 TVA inclus

## RÉNOVATION DE LA COUVERTURE DE LA COLLÉGIALE NOTRE-DAME DE NESLE.



### ORIENTATION(S) STRATÉGIQUES DE RATTACHEMENT

- Préservation, valorisation du cadre de vie et du patrimoine de la ville.

### DESCRIPTION GÉNÉRALE

La Collégiale Notre-Dame se situe dans le centre bourg de Nesle. L'ancienne Collégiale fut détruite en 1918 par des bombes à retardement placées dans la crypte avant la retraite de l'armée allemande. Après de longues années, des hommes procédèrent aux déblaiements des ruines imposantes. Jusqu'en 1930, la population assista aux travaux de reconstruction de l'église actuelle. L'architecte de sa reconstruction fut M. Gabriel Sibilot.

Lors des combats de juin 1940, la Collégiale fut durement touchée mais resta debout.

Aujourd'hui, la ville envisage la rénovation complète de la toiture de la Collégiale Notre-Dame. Effectivement, cette dernière présente des signes de vétusté et le système de paratonnerre n'est plus en adéquation avec la réglementation en vigueur.

Son état général actuel ne permet pas de garantir la sécurité et l'étanchéité nécessaire.

### OBJECTIFS

Le patrimoine est un atout important pour les petites villes rurales. La conservation du patrimoine identitaire de la ville est d'une importance non négligeable puisqu'il est un héritage collectif qui se doit d'être transmis aux générations suivantes.

Bâti, non bâti, classé ou pas, historique, industriel, naturel, immatériel le patrimoine protéiforme permet de construire un récit territorial.

Valoriser ce patrimoine architectural et historique comme levier d'attractivité est l'une des orientations stratégiques du projet de territoire de la ville de Nesle dans laquelle la rénovation de la toiture de la Collégiale Notre-Dame vient s'intégrer.

Les éléments emblématiques du patrimoine de chaque commune contribuent à son identité et à sa valorisation. Sauvegarder, rénover, réhabiliter ou requalifier le patrimoine ancien reste un enjeu considérable du territoire. Ils constituent également des vecteurs à part entière du développement.

#### PORTEUR DE PROJET

- Commune de Nesle

#### BUDGET GLOBAL

**386 845 € TTC dont 37 087€ HT pour la maîtrise d'œuvre**

#### MODALITÉS DE FINANCEMENT ESCOMPTÉES

- Etat : DETR 57 149€
- Département : 76 379€
- Communauté de Communes de l'Est de la Somme : 64 474€ (en attente de confirmation)
- Commune de Nesle : 188 843€

#### INDICATEUR D'AVANCEMENT

- Début des travaux prévu au second semestre 2022 – installation de chantier en cours de réalisation.

#### INDICATEUR DE RÉSULTAT

- Résolution des problématiques d'infiltration pour assurer la pérennité de l'ouvrage.

#### CONTENU DE L'ACTION

Des études de maîtrise d'œuvre ont été menées dans le but de concevoir le projet à partir du programme établi par le maître d'ouvrage.

Les diverses phases successives de l'étude ont permis d'aller jusqu'à l'exécution des travaux qui débiteront au cours du second semestre 2022.

OPÉRATIONS		DESCRIPTION	CALENDRIER		BUDGET	
RÉF.	INTITULÉ		DÉBUT	FIN	COÛT (€ TTC)	FINANCE- MENTS (€)
1	Rénovation de la toiture de la collégiale Notre-Dame de Nesle	Etudes de maîtrise d'œuvre et travaux	2019	2023	386 845	Etat : DETR 57 149  Département : 76 379  CCES : 64 474  Commune : 188 843 TVA inclus

# AMÉNAGEMENT D'UN PARC, CRÉATION D'UNE MAISON DES SOLIDARITÉS ET D'UNE SALLE POUR LES ASSOCIATIONS.



### ORIENTATION(S) STRATÉGIQUES DE RATTACHEMENT

- Création et/ou requalification d'équipements et espaces publics, aménagements paysagers et de loisirs au sein de la ville.
- Renforcement des services de proximité offerts aux habitants.
- Préservation, valorisation du cadre de vie et du patrimoine de la ville.
- Amélioration de l'attractivité de la commune / du centre-ville au sein de son territoire.

### DESCRIPTION GÉNÉRALE

Depuis 13 ans, à la suite d'un sinistre, une partie du centre-ville de Nesle est détériorée et donc à structurer et revaloriser. L'une des extrémités de la place du Général Leclerc est masquée par des palissades de chantiers et des maisons en ruine. Afin de redonner vie à cette place, la ville de Nesle y envisage l'aménagement d'une Maison des Solidarités, d'une salle pour les associations et d'un parc public.

Le terrain est situé dans le centre-ville bordé au nord par les Remparts de la ville. Les immeubles sinistrés en 2009 se trouvent en bout de place en vis-à-vis avec la Mairie. Rescapés de la guerre de 14-18, ils contribuaient à la qualité architecturale de cette place.

Le site représente une surface de 1750 m<sup>2</sup> avec des constructions en mauvais état. En revanche le jardin d'agrément, offre une belle opportunité pour la création d'un parc public. La particularité du terrain repose sur son étirement en longueur et sur la multiplicité d'accès au travers des constructions existantes.

Les enjeux se déclinent autour de plusieurs axes principaux :

- Concevoir un espace de vie sociale et d'accueil parents/enfants.
- Offrir des aires de jeux pour enfants et de détente pour les parents.
- Requalifier la perspective depuis la place de la mairie.

- Amplifier la perception depuis la place de l'ouverture sur le jardin.
- Privilégier le contraste des ambiances paysagères.
- Créer une nouvelle entrée depuis le boulevard des Remparts.
- Restaurer le pigeonnier, qui est remarquable.
- Offrir du stationnement pour le fonctionnement du bâtiment.
- Créer une salle multifonctions pour les associations.

## OBJECTIFS

Les principes d'aménagements proposés contribuent à redynamiser un secteur stratégique du centre bourg en mettant à disposition de la population une offre nouvelle d'espaces publics et en apportant un service public autour d'un projet d'agrandissement et de rénovation de bâtis vacants, à savoir la réalisation d'une Maison des Solidarités (espace de vie sociale).

Cet espace sera un élément incontournable du renforcement des liens sociaux et des solidarités en développant à partir d'initiatives locales des services et activités à finalités sociales, culturelles, associatives et éducatives.

L'aménagement d'un parc intensifiera cette revitalisation en cœur de ville et contribuera également à l'amélioration du cadre de vie. Il sera un espace vert multifonctionnel : à la fois un lieu de détente et de promenade, un terrain de jeux, une aire de pique-nique, une salle de lecture en plein air. Il sera avant tout un lieu d'échanges, de discussions et de rencontres, un salon de verdure où les riverains viendront rompre l'isolement et renforcer les liens sociaux.

## PORTEUR DE PROJET

- Commune de Nesle

## BUDGET GLOBAL

**17 436€ TTC – Etude initiale 2019**

**9 600€ TTC – Etude complémentaire 2022 (rendu mi-novembre)**

**1 800 000€ TTC – Etudes de maîtrise d'œuvre et travaux (montant estimatif)**

## MODALITÉS DE FINANCEMENT ESCOMPTÉES

- Département de la Somme : Fonds d'appui aux communes 2022-2024 – 40% du coût HT des dépenses éligibles, aide plafonnée à 300 000€
- Région Hauts-de-France : dispositif revitalisation centre-bourg
- Etat : DETR : 35% sur le montant HT plafond de dépense 1 200 000€ (aire de jeux) et/ou 40% sur le montant HT plafond de dépense 1 000 000€ (projets visant au maintien et au développement des services à la personne) et/ou 40% sur le montant HT – plafond de dépense 1 000 000€ (développement environnemental et transition écologique – rénovation thermique) / DSIL : projet structurant / CRTE / Fonds vert / Fonds friches



- Communauté de Communes de l'Est de la Somme : Fonds de concours bâtiment 20%
- CAF
- MSA
- Crédits PVD Banque des Territoires : 50% sur le montant TTC de l'étude (demande en cours)
- Commune de Nesle

#### INDICATEURS D'AVANCEMENT

- Etude de capacité réalisée en 2019
- Lancement d'une étude complémentaire en 2022

#### INDICATEURS DE RÉSULTAT

- Nombre de manifestations organisées dans le nouveau parc
- Nombre de permanences assurées dans la Maison des Solidarités
- Nombre d'associations accueillies

#### CONTENU DE L'ACTION

Une étude de capacité a été réalisée, sous l'ancienne mandature, en 2019. En adéquation complète et dans la perspective d'enrichir le projet, la réflexion se tourne vers le devenir d'une verrue résidentielle appartenant à la commune et limitrophe du programme initialement projeté.

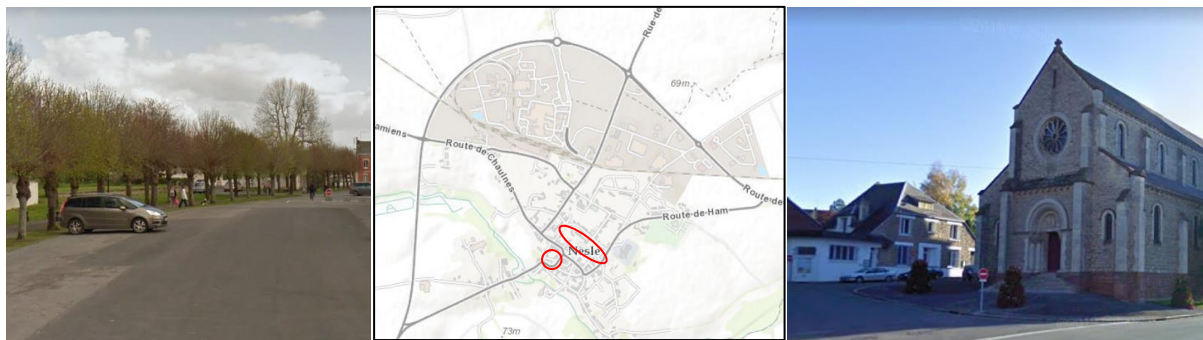
Dans ce sens, la ville de Nesle souhaite engager une étude complémentaire qui pourra agrémenter l'impact de ce projet sur le territoire mais également de répondre à une demande spécifique en venant y intégrer une salle multifonctions pour les associations.

A partir d'une étude technique et financière, les études de maîtrise d'œuvre et travaux pourront être lancées.

OPÉRATIONS		DESCRIPTION	CALENDRIER		BUDGET	
RÉF.	INTITULÉ		DÉBUT	FIN	COÛT (€ TTC)	FINANCE- MENTS (€)
1	Etude de capacité	Etude technique et financière – Maison des Solidarités + parc	2019	2019	17 436	
2	Etude complémentaire	Rédaction cahier des charges en interne  Etude technique et financière – Salle multifonctions	2022	2022	9 600	BDT : 50% du montant TTC 4800*  Commune : 4800 dont TVA
3	Aménagement d'un parc, création d'une Maison des Solidarités et d'une salle pour les associations	Etudes de maîtrise d'œuvre et travaux	2023 - 2024	2025	1 800 000	Département : 10 % 150 000  Région : 40% 600 000  Etat : 20% 300 000  Autres partenaires* : 10% 150 000  Commune : 20% 600 000 TVA inclus  <u>Plan de financement présenté et proposé dans le cadre du CRTE</u>

\*Pour + de détails : cf. modalités de financement escomptées

## RÉAMÉNAGEMENT DU PARVIS DE LA COLLÉGIALE ET DU BOULEVARD DES REMPARTS.



### ORIENTATION(S) STRATÉGIQUES DE RATTACHEMENT

- Création et/ou requalification d'équipements et espaces publics, aménagements paysagers et de loisirs au sein de la ville.
- Préservation, valorisation du cadre de vie et du patrimoine de la ville.
- Amélioration de l'attractivité de la commune / du centre-ville au sein de son territoire.

### DESCRIPTION GÉNÉRALE

Située au cœur du quartier historique de la ville de Nesle, la place René Vergelot, la place de la République, la place de l'Eglise et la rue de la Collégiale forment une ceinture autour de la Collégiale. Située à quelques pas au sud-ouest de la place du Général Leclerc, c'est un espace où la végétation est généreusement présente. Cet ensemble se compose de plusieurs espaces de verdure et de quelques arbres remarquables. Un atout considérable en plein cœur de ville.

Les premières observations de ce lieu portent à dire que l'aménagement présent commence à recenser quelques signes de détérioration et mérite d'être requalifier notamment dans le but de mettre en valeur le patrimoine architectural et historique que représente la Collégiale.

La topographie particulière du lieu est également un facteur important à prendre en considération. Sur le parvis de la Collégiale, un dévers d'importance non négligeable est présent.

La valeur qualitative de cet espace mérite d'être repensée dans le but de réunir toutes les conditions favorisant les liens et échanges entre les habitants.

Situé un peu plus au nord et à quelques pas de la place du Général Leclerc se trouve le boulevard des Remparts autour duquel la ville envisage une requalification complète.

Ce lieu de promenade accompagné par la végétation se situe au nord de la ville fortifiée. Les vestiges des anciens Remparts ne sont guère visibles puisqu'il ne subsiste que les murs proches de la Place.

Seul autre vestige, encore visible le terrain de Longue-Paume. Il se trouve installé dans les anciens fossés.

Ce boulevard est le lieu traditionnel des fêtes et foires. Sur sa partie nord, se trouve l'école élémentaire inaugurée le 8 octobre 1882 et qui fit l'objet de plusieurs agrandissements successifs. A l'extrémité du boulevard se trouve la Chapelle Notre-Dame de Bon Secours construite à la suite de la découverte, dans les ruines des fortifications d'une statue de la Vierge.

Une séquence de cette promenade est également dédiée au stationnement des véhicules.

Le projet de réaménagement complet du boulevard des Remparts porte l'ambition de mettre un point d'honneur à la qualification du parvis de l'école élémentaire. Attenant au terrain du Jeu de Paume et au parking, il est à la fois un lieu d'attente, de rencontres entre parents/enfants, une séquence de la promenade et un lieu permettant de recevoir des événements temporaires tel que la foire.

D'un point de vue plus général, le boulevard des Remparts fera l'objet d'une requalification complète visant une réponse adaptée aux besoins des usagers et contribuant à la mise en valeur de cet espace lié indissociablement à l'Histoire de la ville de Nesle.

Les intentions de ce projet se tournent vers :

- Une valorisation de la nature en ville,
- L'amélioration du cadre de vie,
- La préservation de l'identité du territoire,
- La mise en valeur du patrimoine architectural, historique et paysager,
- Une contribution au renforcement du pôle de centralité par la requalification des espaces publics existants.

## OBJECTIFS

L'intégration de la nature en ville et de ses bienfaits sur la santé est au centre des préoccupations. L'importance de sa perception dans les usages de la vie quotidienne contribue aux bénéfices pour la santé humaine et notamment aux bénéfices psychologiques.

Il est important de noter que la présence de nature en ville a un impact sur la pollution atmosphérique, sur le phénomène d'îlots de chaleur et elle favorise la pratique des modes actifs, du sport et du jeu. Elle est un lieu privilégié d'interactions sociales.

Il est souhaitable de soutenir la valeur qualitative de l'image de la ville. L'amélioration du cadre de vie est une nécessité pour la collectivité. En tenant compte de la place accordée au végétal dans le réaménagement de ces espaces, elle souhaite ainsi contribuer à la reconquête du territoire.

Le maintien ou la création d'un cadre de vie agréable repose la présence d'un patrimoine bâti identitaire et d'une structure paysagère reconnue. Le territoire s'est fondé sur une identité historique, culturelle et paysagère. Cette approche participe clairement au sentiment d'appartenance à une identité commune. Il semble donc nécessaire de contribuer au maintien des qualités intrinsèques du territoire mais aussi de les mettre en perspective au regard des projets de développement. L'accueil de nouveaux habitants ou de tout autre projet d'aménagement n'est jamais sans conséquences pour l'environnement. C'est pourquoi la ville de Nesle souhaite préserver son identité rurale en mettant en valeur les qualités paysagères du cœur de son territoire dans un objectif de préservation du cadre de vie.

Compte tenu des diverses destructions qu'a pu subir la ville de Nesle au cours de son histoire, elle conserve tout de même aujourd'hui une richesse patrimoniale non négligeable.

L'attachement de la population au patrimoine architectural, historique ou encore naturel n'est plus à prouver. Sa rénovation et sa mise en valeur constitue un véritable enjeu en tant que facteur d'identité, créateur de lien social. Pressenti comme un héritage collectif au sein de la population, ces éléments de patrimoine que nous jugeons digne d'être conservé doivent être transmis aux générations suivantes.

Pour terminer, la ville de Nesle souhaite renforcer l'offre en équipements utile à la communauté en venant renforcer la valeur du pôle de centre-ville par l'implantation de nouveaux projets. L'attention sera portée sur une réponse spécifique et adaptée aux besoins des usagers. La valorisation des espaces publics existants est un enjeu de taille à prendre en considération dans la définition du projet de territoire. Par ailleurs, le renforcement de l'offre en équipements utile à la communauté est également l'une des priorités majeures.

#### PORTEUR DE PROJET

- Commune de Nesle

#### BUDGET GLOBAL

#### A préciser

#### MODALITÉS DE FINANCEMENT ESCOMPTÉES

- Communauté de Communes de l'Est de la Somme : Fonds de concours voirie 25%
- Département de la Somme : Fonds d'appui aux communes 2022-2024 – 40% du coût HT des dépenses éligibles, aide plafonnée à 300 000€ / Amendes de police
- Région Hauts-de-France : étude à mener en interne dans le cadre de la présentation de la nouvelle politique d'aide
- Commune de Nesle

#### INDICATEURS D'AVANCEMENT

- Sollicitation du Cerema dans la perspective de mise en œuvre opérationnelle du projet

#### INDICATEURS DE RÉSULTAT

- Taux de satisfaction des habitants de la ville de Nesle
- Taux de satisfaction des élèves et parents d'élèves

## CONTENU DE L'ACTION

Les grandes lignes de programmation du projet de réaménagement du parvis de la Collégiale et du boulevard des Remparts sont définies. Par ailleurs, la ville de Nesle souhaite engager rapidement un partenariat avec le Cerema afin de parfaire et enrichir les grandes orientations projet. Il est sollicité, à la suite d'une visite de terrains avec les élus et services de la mairie, la rédaction d'un rapport avec préconisations. L'appui correspond à une aide à la décision. Selon les besoins, une demande complémentaire pourra être réalisée afin d'envisager une intervention plus approfondie.

Les éléments acquis permettront, par la suite, d'envisager la phase de mise en œuvre opérationnelle du projet et des travaux.

OPÉRATIONS		DESCRIPTION	CALENDRIER		BUDGET	
RÉF.	INTITULÉ		DÉBUT	FIN	COÛT (€ TTC)	FINANCEMENTS (€)
1	Etude Flash	Rapport avec préconisations dispensé par le Cerema	2022	2022	/	/
2	Réaménagement du parvis de la Collégiale et du boulevard des Remparts	Etudes de maîtrise d'œuvre et travaux	2024	2025		CCES : 25% *  Département : 40% / amendes de police *  Région*  Commune

*\*Pour + de détails : cf. modalités de financement escomptées*

# AMÉNAGEMENT DE PARKINGS EN CŒUR DE VILLE.



### ORIENTATION(S) STRATÉGIQUES DE RATTACHEMENT

- Création et/ou requalification d'équipements et espaces publics, aménagements paysagers et de loisirs au sein de la ville.
- Amélioration de l'attractivité de la commune / du centre-ville au sein de son territoire.
- Amélioration de l'attractivité : étudier et répondre aux enjeux commerciaux de revitalisation.

### DESCRIPTION GÉNÉRALE

Le projet d'aménagement de parkings en centre-ville consiste prioritairement à participer à la résorption et la requalification de friches. Bien qu'elles soient très peu présentes sur le territoire de la ville, la prise en compte de cette notion est d'une importance non négligeable dans la définition du projet de revitalisation.

La création de parkings va également permettre de répondre à la problématique générale de stationnement du cœur de ville et d'anticiper les besoins futurs du territoire avec la construction du port intérieur dans le cadre du projet du canal Seine-Nord Europe.

### OBJECTIFS

Les objectifs se tournent nécessairement vers des mesures favorisant l'accès aux commerces du centre-ville et permettront d'engager la revitalisation commerciale.

### PORTEUR DE PROJET

- Commune de Nesle

## BUDGET GLOBAL

### A préciser

#### MODALITÉS DE FINANCEMENT ESCOMPTÉES

- Département de la Somme : Amendes de police
- Région Hauts-de-France : étude à mener en interne dans le cadre de la présentation de la nouvelle politique d'aide
- Communauté de Communes de l'Est de la Somme : Fonds de concours voirie 25%
- Etat : Fonds friches
- Commune de Nesle

#### INDICATEURS D'AVANCEMENT

- Acquisition parcellaire en cours

#### INDICATEURS DE RÉSULTAT

- Nombre de places de stationnement créées
- Taux de satisfaction des usagers
- Taux de satisfaction des commerçants
- Nombre d'installations commerciales

#### CONTENU DE L'ACTION

Les procédures d'acquisition des terrains concernés par le projet sont actuellement en cours de réalisation et de réflexion.

Un partenariat avec l'Établissement Public Foncier pourrait également potentiellement voir le jour si les délais le permettent.



OPÉRATIONS		DESCRIPTION	CALENDRIER		BUDGET	
RÉF.	INTITULÉ		DÉBUT	FIN	COÛT (€ TTC)	FINANCE- MENTS (€)
1	Acquisition de terrains	/	2022	2022		Commune
2	Aménagement de parkings en cœur de ville	Travaux	2023	2024		Département : Amendes de police  Région*  CCES : 25% *  Etat : Fonds friches  Commune

*\*Pour + de détails : cf. modalités de financement escomptées*

## PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'ÉTANG COMMUNAL « MORLEMONT », POUMON VERT DE LA COMMUNE.



### ORIENTATION(S) STRATÉGIQUES DE RATTACHEMENT

- Création et/ou requalification d'équipements et espaces publics, aménagements paysagers et de loisirs au sein de la ville.
- Amélioration de l'attractivité de la commune au sein de son territoire.

### DESCRIPTION GÉNÉRALE

L'étang de Morlemont se situe en périphérie du territoire de la ville de Nesle, le long de la départementale D930. Peu fréquenté, il représente un espace avec un fort potentiel de développement.

La valorisation de l'étang, véritable poumon vert de la commune, s'inscrit pleinement dans le cadre des enjeux et orientations stratégiques du projet de revitalisation de la ville de Nesle.

Le projet vise donc, tout en respectant et renforçant le caractère naturel du site, à favoriser le développement en termes d'attractivité lié aux loisirs.

### OBJECTIFS

La mise à disposition de cet équipement qualitatif à la population de la ville de Nesle et celles des communes avoisinantes participe pleinement à l'objectif d'amélioration du cadre de vie.

L'objectif principal a vocation de rendre l'étang plus attrayant, plus vivant tout en veillant à la mise en valeur et au respect de ce patrimoine naturel.

## PORTEUR DE PROJET

- Commune de Nesle

## BUDGET GLOBAL

### A préciser

## MODALITÉS DE FINANCEMENT ESCOMPTÉES

- Etat : DETR 35% sur le montant HT plafond de dépense 1 200 000€ (parcours sportif, santé ...)
- Région Hauts-de-France : de 40 à 50% des dépenses éligibles – projet de développement durable labellisé REV3
- Communauté de Communes de l'Est de la Somme
- Commune de Nesle

## INDICATEURS D'AVANCEMENT

- Réalisation d'une fiche conseil par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

## INDICATEURS DE RÉSULTAT

- Taux de satisfaction des habitants
- Nombre de manifestations organisées

## CONTENU DE L'ACTION

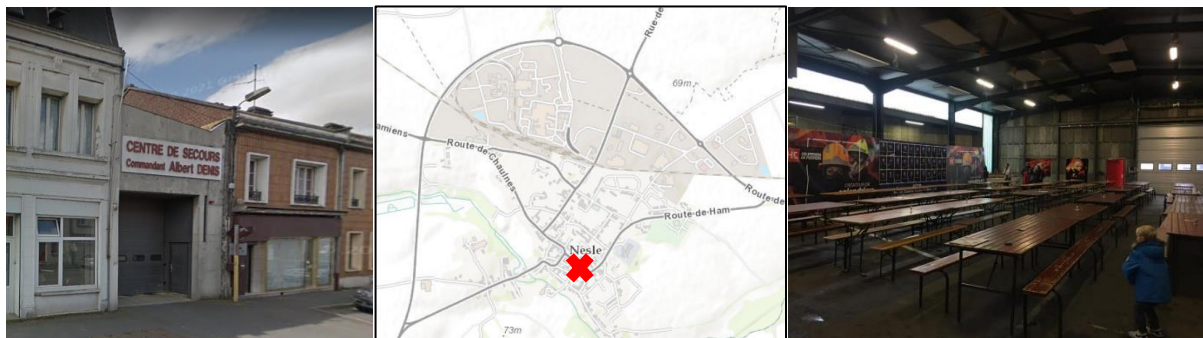
La programmation du projet n'est pas encore précisément définie. Les idées sont nombreuses mais il semble nécessaire de demander au CAUE l'élaboration d'une fiche conseil. Cette dernière consistera à aider la collectivité pour orienter et définir les hypothèses de travail.

Au terme de cette aide à la décision, la phase de travaux pourra être envisagée.

OPÉRATIONS		DESCRIPTION	CALENDRIER		BUDGET	
RÉF.	INTITULÉ		DÉBUT	FIN	COÛT (€ TTC)	FINANCE- MENTS (€ TTC)
1	Fiche conseil	Hypothèses de travail dispensées par le CAUE	2022	2022	300	Commune : 300
2	Projet d'aménagement de l'étang communal « Morlemont »	Travaux	2025	2026		Etat : DETR 35% *  Région : De 40 à 50% *  CCES  Commune

*\*Pour + de détails : cf. modalités de financement escomptées*

# CRÉATION D'UNE HALLE DE MARCHÉ COUVERT ET DE SALLES POUR LES ASSOCIATIONS.



### ORIENTATION(S) STRATÉGIQUES DE RATTACHEMENT

- Création et/ou requalification d'équipements et espaces publics, aménagements paysagers et de loisirs au sein de la ville.
- Renforcement des services de proximités aux habitants
- Amélioration de l'attractivité : étudier et répondre aux enjeux commerciaux de revitalisation.

### DESCRIPTION GÉNÉRALE

Le centre de secours existant de la ville de Nesle se situe sur l'axe principal du cœur de ville. Dans le cadre du schéma départemental d'analyse et de couverture du SDIS 80, un nouveau centre de secours, plus opérationnel, sera construit dès 2023 sur la route de Ham à la sortie de Nesle.

Cette nouvelle caserne permettra de mieux défendre le secteur, en plein développement économique et prêt à accueillir un port intérieur du canal Seine-Nord Europe.

Dans cette perspective, la ville de Nesle accompagnera le développement du nouveau centre de secours sur son territoire et portera tout particulièrement une attention sur le devenir de l'ancienne caserne située rues Gambetta / Félix Corroyer.

Sa programmation se tourne vers la création d'une halle de marché couvert et de salles pour les associations.

### OBJECTIFS

L'objectif principal consistera à proposer une nouvelle offre aux habitants de la ville et des communes environnantes en participant de ce fait et par conséquent à la revitalisation du cœur de ville.

## PORTEUR DE PROJET

- Commune de Nesle (en partenariat avec la Communauté de Communes de l'Est de la Somme actuel propriétaire du centre de secours)

## BUDGET GLOBAL

### A préciser

## MODALITÉS DE FINANCEMENT ESCOMPTÉES

- Communauté de Communes de l'Est de la Somme
- Département de la Somme : Aide au maintien des commerces et services de proximité en milieu rural – 30% maximum du montant des dépenses éligibles, aide plafonnée à 50 000€ par projet
- Région Hauts de France : étude à mener en interne dans le cadre de la présentation de la nouvelle politique d'aide
- Etat : DETR Développement économique, social et touristique – 40% du montant HT, plafond de dépense 1 000 000€ (construction ou aménagement des locaux à usages d'activités commerciales / crédits d'Etat : rénovation thermique
- Ademe
- Commune de Nesle

## INDICATEURS D'AVANCEMENT

- Recueil et saisie des plans existants (en cours)

## INDICATEURS DE RÉSULTAT

- Evolution du nombre d'exposants entre ancien et nouveau marché
- Nombre d'associations utilisant les nouveaux espaces

## CONTENU DE L'ACTION

La ville de Nesle souhaite dès à présent réfléchir à la conception et la programmation de ce projet.

Une étude de faisabilité et financière pourrait être débutée en interne.

OPÉRATIONS		DESCRIPTION	CALENDRIER		BUDGET	
RÉF.	INTITULÉ		DÉBUT	FIN	COÛT (€ TTC)	FINANCE- MENTS (€)
1	Etude interne	Faisabilité technique et financière	2023	2024	/	/
2	Création d'une halle de marché couvert et de salles pour les associations	Travaux	2025	2027	/	CCES Département : 30% * Région* Etat : DETR : 40% * Ademe Commune

*\*Pour + de détails : cf. modalités de financement escomptées*